

Fédération Française des industries Jouet & Puériculture.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Fédération Française des industries

jouet et puériculture FJP

Siège Social : 4, rue de Castellane

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association, aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association «FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INDUSTRIES JOUET PUÉRICULTURE» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fournis de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions des articles L.823 9 et R.823 7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

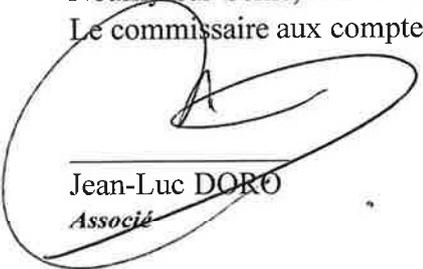


S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2024

Le commissaire aux comptes



Jean-Luc DORO
Associé

**FEDERATION FRANCAISE
DU JOUET ET DE LA PUERICULTURE**

4 rue Castellane

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

FEDERATION DU JOUET & PUERICULTURE

4 rue de Castellane

75008 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

FEDERATION DU JOUET & PUERICULTURE
BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 501 000	1 501 000			53 577	2,23
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	133 901	39 008	94 893	3,84	18 829	0,78
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	148		148	0,01	148	0,01
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts					580	0,02
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 635 049	1 540 008	95 041	3,85	73 135	3,04
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	284 334	26 629	257 705	10,43	376 187	15,65
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 504		6 504	0,26	332	0,01
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 532		1 532	0,06	11 326	0,47
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	423 961	7 622	416 339	16,84	410 946	17,10
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 686 997		1 686 997	68,25	1 517 275	63,13
Charges constatées d'avance	7 547		7 547	0,31	14 249	0,59
TOTAL (II)	2 410 876	34 251	2 376 624	96,15	2 330 316	96,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 045 924	1 574 259	2 471 665	100,00	2 403 450	100,00

FEDERATION DU JOUET & PUERICULTURE
BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 187 432	88,50	2 039 128	84,84
Résultat de l'exercice	53 757	2,17	148 305	6,17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	2 241 189	90,68	2 187 432	91,01
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 727	4,52	104 995	4,37
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	38 698	1,57	32 032	1,33
. Organismes sociaux	55 512	2,25	52 806	2,20
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 611	0,43	14 004	0,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 928	0,56	12 181	0,51
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	230 476	9,32	216 018	8,99
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 471 665	100,00	2 403 450	100,00

FEDERATION DU JOUET & PUERICULTURE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	1 120 521		1 120 521	100,00	1 253 615	100,00	-133 094	-10,61	
Chiffres d'Affaires Nets	1 120 521		1 120 521	100,00	1 253 615	100,00	-133 094	-10,61	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			67 668	6,04	10 671	0,85	56 997	534,13	
Autres produits			136	0,01	13	0,00	123	946,15	
Total des produits d'exploitation (I)			1 188 325	106,05	1 264 299	100,85	-75 974	-6,00	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			517 411	46,18	445 045	35,50	72 366	16,26	
Impôts, taxes et versements assimilés			35 147	3,14	34 783	2,77	364	1,05	
Salaires et traitements			371 075	33,12	351 313	28,02	19 762	5,63	
Charges sociales			156 894	14,00	152 210	12,14	4 684	3,08	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			60 238	5,38	80 102	6,39	-19 864	-24,79	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			15 289	1,36	4 999	0,40	10 290	205,84	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			27 893	2,49	1 207	0,10	26 686	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			1 183 948	105,66	1 069 659	85,33	114 289	10,68	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			4 377	0,39	194 640	15,53	-190 263	-97,74	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			46 832	4,18	5 630	0,45	41 202	731,83	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			22 521	2,01	12 835	1,02	9 686	75,47	
Total des produits financiers (V)			69 352	6,19	18 465	1,47	50 887	275,59	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			15 620	1,39	58 359	4,66	-42 739	-73,22	
Total des charges financières (VI)			15 620	1,39	58 359	4,66	-42 739	-73,22	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			53 733	4,80	-39 894	-3,17	93 627	234,69	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			58 109	5,19	154 747	12,34	-96 638	-62,44	

FEDERATION DU JOUET & PUERICULTURE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 5

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	464	0,04	2 425	0,19	-1 961	-80,86
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	464	0,04	2 425	0,19	-1 961	-80,86
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	385	0,03			385	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	385	0,03			385	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	79	0,01	2 425	0,19	-2 346	-96,73
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 432	0,40	8 867	0,71	-4 435	-50,01
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 258 141	112,28	1 285 189	102,52	-27 048	-2,09
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 204 385	107,48	1 136 884	90,69	67 501	5,94
RÉSULTAT NET	53 757	4,80	148 305	11,83	-94 548	-63,74
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

FEDERATION DU JOUET & PUERICULTURE

4 rue de Castellane

75008 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 471 665,49 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 53 756,86 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/02/2024 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

L'année étant difficile économiquement pour nos Adhérents,
il a été décidé au CODIR une réduction de 5% des cotisations Adhérents.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2023 ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, et à l'avis 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des organisations syndicales, pris en application de la loi du 20 août 2008.

La présente annexe comprend les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiée à l'article L.2135-2 du Code du Travail.

Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations Adhérents est constitué par les appels de cotisations émis.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général de 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances Adhérents, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances Adhérents font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :

La Fédération a souscrit un contrat auprès de SOGECAP, pour couvrir le risque des indemnités de fin de carrière.

Tous les ans, un calcul est fait par rapport aux salariés présents au sein de la Fédération et le risque couvert.

Il n' a pas été jugé utile de comptabiliser d'abondement dans les comptes clos au 31 décembre 2023.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 682 589	82 725	130 413	1 634 901
Immobilisations financières	728		580	148
TOTAL	1 683 317	82 725	130 993	1 635 049

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt	1 447 423	53 577		1 501 000
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	136 985	4 181	130 413	10 753
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	3 906	2 480		6 386
Emballage récupérables et divers	21 868			21 868
TOTAL II	1 610 182	60 238	130 413	1 540 008
TOTAL GENERAL (I+II)	1 610 182	60 238	130 413	1 540 008

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial

3.3.1 - Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL				

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	280 226	280 226	
Autres créances	8 036	8 036	
Charges constatées d'avance	7 547	7 547	
TOTAL	295 809	295 809	

3.5 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	169 677
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	169 677

3.6 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	54 491	15 289	43 151	26 629
Comptes financiers				
TOTAL	54 491	15 289	43 151	26 629

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	2 039 128	148 305			2 187 432
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	148 305	-148 305	53 757		53 757
Dont générosité du public					
Situation nette	2 187 432		53 757		2 241 189
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	2 187 432		53 757		2 241 189
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		2 187 432
SOLDE		2 187 432

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	54 491	1 952	43 151	13 292
TOTAL GENERAL (I+II)	54 491	1 952	43 151	13 292
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 952	43 151	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	111 727	111 727		
Dettes fiscales & sociales	104 821	104 821		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 928	13 928		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	230 476	230 476		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	93 722
Dettes fiscales & sociales	60 712
Autres dettes	
TOTAL	154 434

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Analyse du chiffre d'affaires et des ressources

Cotisations Adhérents de 1 063 206 Euros

Organisation de la soirée de gala 27 440 Euros

Espaces ludiques de 17 313 Euros

Refacturation divers & frais de 12 562 Euros

Les produits financiers s'élèvent à 69 352 Euros et donneront lieu à une taxation sur 2024 de 16.644 Euros .

5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	464
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	385
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

5.3 - Ventilation de l'IS

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant	58 109	-4 432
Résultat exceptionnel	79	
Résultat comptable	53 757	-4 432

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

SIEMENS - CONTRAT COPIEUR : échéances trimestrielles de 3 948 Euros jusqu'en mars 2025.

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

La Fédération a souscrit un contrat auprès de SOGECAP pour couvrir le risque des indemnités de fin de carrière.

Tous les ans, un calcul est fait par rapport aux salariés présents au sein de la Fédération et le risque couvert.

Il n'a pas été fait d'abondement sur l'exercice 2023.

Le montant total versé et non utilisé par la Fédération du Jouet et Puériculture depuis l'exercice 2013 reste à 12 031 Euros.

6.3 - Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 279 271 Euros.

6.4 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non Cadres	1	
TOTAL	5	0

6 - Autres informations (suite)

6.5 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8 900 Euros.